

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

DEMANDE DE VALIDATION DES SERVICES
(champs à remplir par le demandeur)

M. Mme Nom : Prénom :
Né(e) le :

Adresse électronique :@.....

Demande sur le fondement de l'article 3, alinéa 2, du décret n°51-1423 du 5 décembre 1951, pour la prise en compte des services effectués à l'étranger pour le calcul de l'ancienneté des personnels nommés dans le corps de professeur des écoles.

Fonction	Etablissement	Pays	Début du contrat	Fin du contrat	Temps de travail hebdomadaire

Joindre pour chaque service le contrat de travail de l'établissement d'exercice, ou à défaut une attestation de services (annexes 4)

Date et signature

AVIS DU MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Paris, le

Avis favorable

Avis défavorable *

*accompagné d'une lettre explicative

Formulaire à adresser à avisvalidation.rh3@diplomatie.gouv.fr
DGA/DRH 3B 27 rue de la Convention CS 91533 – 75732 – PARIS CEDEX 15
Puis à retourner au Rectorat (DEEP 1)